



Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions

APPEL UNIQUE À PROJETS 2020

La date limite de dépôt des projets est fixée au **30 janvier 2020, au plus tard**.

La notification des résultats aura lieu dans la 2^e quinzaine de **février 2020**.

Objectif de l'appel

L'INS2I lance un appel à projets à destination de ses unités (UMR, UPR, USR, IRL) visant à soutenir leur politique scientifique et à accompagner sa mise en œuvre. Cet appel regroupe et remplace l'ensemble des appels que l'INS2I lançait de manière échelonnée les années précédentes. Cet appel a pour objet, d'une part, de réduire le nombre des appels et d'allouer les crédits et les CDD assez tôt dans l'année, d'autre part, d'inscrire ces projets dans la politique scientifique des unités.

Dans ce cadre, le directeur ou la directrice de l'unité devra prioriser ses demandes. Il ou elle devra faire un message introductif expliquant ses priorités et ses choix en relation avec la stratégie scientifique de son unité, la politique du site et celle du CNRS-INS2I.

Le présent appel recouvre les différents volets suivants :

- Soutien aux plateformes en FEI et/ou en ingénieur de soutien à la recherche : une seule demande par unité en FEI et une en CDD. Les deux demandes peuvent concerner le même projet ou deux projets différents ;
- Accompagnement des chercheurs·euses ou enseignants·es-chercheurs·euses (C/EC) : accompagnement des jeunes recruté·e·s ou des projets de mobilité thématique ;
- Soutien pour le développement de relations internationales fortes, celles-ci ayant vocation à se concrétiser en réseau, projet ou laboratoire international de recherche (outils de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) : IRN, IRP, IRL) ;
- Soutien à l'émergence de projets scientifiques novateurs ou en rapport avec une nouvelle thématique en rupture ;
- Soutien à un projet stratégique d'un autre type à l'initiative de la direction de l'unité.

Les financements en FEI ne pourront pas financer du personnel ou des stagiaires. Il ne sera alloué qu'un seul CDD par unité, sauf exception.



Modalités de soumission et évaluation

Une unité ne peut présenter qu'une seule réponse au présent appel mais cette réponse peut comporter plusieurs demandes relevant des différents volets ci-dessous. Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche distincte dûment argumentée. Les montants attribués devront être intégralement dépensés en 2020, mais dans le cadre d'un projet pluriannuel, les besoins pour les années à venir pourront être mentionnés. Les réponses à cet appel seront évaluées par un comité scientifique impliquant les membres de l'équipe scientifique de l'INS2I. Les montants des demandes seront appréciés au regard de la taille de l'unité et de l'ambition du projet. Pour les besoins ayant une envergure stratégique, les directeurs adjoints scientifiques de l'INS2I pourront être consultés en amont du dépôt.



Nature	Contraintes
<p>Soutien aux plateformes en FEI et/ou en ingénieur de soutien à la recherche</p>	<p>Dans le cadre de cet appel, le CNRS-INS2I souhaite soutenir des plateformes matérielles ou logicielles afin d'offrir un service technique de haut niveau et d'accompagner les chercheurs dans leurs expérimentations. Cet appel peut être complémentaire d'autres initiatives locales ou régionales. Le fait qu'une plateforme soit ouverte à la communauté ou fasse partie d'un réseau national de plateformes sera pris en compte lors de l'évaluation de la proposition mais le présent appel est également ouvert au soutien à des plateformes à usage local.</p> <p>La plateforme doit être décrite. Le CDD devra être un ingénieur de soutien à la recherche. Le montant maximum annuel de la demande est de 60 k€ et la durée du CDD, 12 mois. Les CDD devront être recrutés entre mars et octobre 2020.</p> <p>Les unités peuvent déposer jusqu'à 2 demandes, l'une en FEI et l'autre en CDD, les deux demandes pouvant concerner la même plateforme ou des plateformes différentes.</p>
<p>Accompagnement de chercheurs et enseignants-chercheurs</p>	<p>Il s'agit de renforcer la politique d'accompagnement des C/EC en mettant l'accent sur les jeunes C/EC nouvellement recruté·e·s à l'extérieur et sur les C/EC souhaitant faire une conversion thématique.</p> <p>Le directeur ou la directrice d'unité doit présenter les actions prévues pour accompagner ces chercheurs en tenant compte de l'offre présente sur le site universitaire et du fait qu'en 2020, les nouveaux chargés et chargées de recherche CNRS vont bénéficier d'un « package d'accueil » et ne sont donc pas éligibles.</p> <p>Chaque unité ne pourra faire que 2 demandes maximum mais celles-ci pourront porter sur plusieurs C/EC. Le montant total ne doit pas dépasser 20 k€.</p>
<p>Soutien pour le développement de relations internationales</p>	<p>Le CNRS-INS2I souhaite renforcer et structurer son réseau de relations internationales. Il s'agit de soutenir, de développer et d'intensifier, sur une thématique scientifique, des relations avec des institutions à l'étranger pouvant aboutir à la création d'un outil du CNRS tel que IRN, IRP, IRL.</p> <p>Une seule demande par unité, d'un montant maximum de 10 k€.</p>
<p>Émergence</p>	<p>Le CNRS-INS2I souhaite soutenir des travaux portés par des C/EC dans toutes les disciplines scientifiques relevant des sciences de l'information et de leurs interactions, depuis les projets les plus académiques jusqu'aux recherches appliquées. Il s'agit de soutenir des projets novateurs ou en rapport avec une nouvelle thématique en rupture qui peuvent être individuels ou collectifs. La prise de risque est encouragée.</p> <p>Le porteur ou la porteuse ainsi que les membres du projet doivent être membres d'une unité CNRS. Chacun ne peut être impliqué que dans une seule proposition de projet.</p> <p>Le coût total doit être de 5 k€ à 10 k€ pour les projets individuels et de 10 k€ à 20 k€ pour les projets collaboratifs.</p> <p>Deux projets maximum par unité.</p>
<p>Soutien à un projet stratégique</p>	<p>Le directeur ou la directrice de l'unité peut demander un soutien pour un projet stratégique d'un autre type. Il s'agit d'une demande émanant de la directrice ou du directeur de l'unité. Cette demande est libre mais elle doit être détaillée, justifiée dans le cadre du projet de l'unité et si possible soutenue par les partenaires ou la politique de site. La demande pourra être financière et/ou en CDD.</p> <p>Une seule demande par unité.</p>

